

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2022

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice :	9
Présents :	8
Nombre de Suffrages :	8

<u>Date Convocation</u>
01/04/2022

<u>Date d’Affichage :</u>
01/04/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15/04/2022

et publication le :

15/04/2022

N° de l’acte: 20220408005

Objet : ADOPTION BLASON COMMUNE annule et remplace

Vu l’intervention de Monsieur LARCHER Dominique, vice-président du Conseil Français d’Héraldique, auprès du conseil municipal le 17 décembre 2021, pour proposer à la commune de créer son propre blason, afin de répondre à un besoin d’identification. Ce blason sera un signe de reconnaissance de la commune. Le blason utilisé par la commune, à ce jour, est le blason familial du château. Monsieur LARCHER a conseillé de ne plus l’utiliser et d’adopter un nouveau blason.

Vu la nouvelle version d’esquisse transmise par Mr LARCHER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la composition de celui-ci et sa description ainsi que son homologation par le conseil français d’héraldique pour la somme de 125 €.

AUTORISE le Maire à mandater cette somme

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette proposition et à la démarche pour adopter un nouveau blason.

D’argent à l’ours levé de sable posé sur un rocher de gueules, tenant dans ses pattes avant une lance d’or, futée de sinople aussi posée sur le rocher ; au chef denticulé de trois de trois pièces d’azur.

Cri « SORBÉY »

Soutien deux rameaux de buissons passés en sautoir noués.

L’an deux mille vingt-deux, le huit avril, l’Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s’est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de
M. MICHELS Julien, Maire.

Etaient présents :

M. MICHELS Julien
M. TOURNEUR Sylvain
Mme PIERRET Elodie
M. COMANDINI Pascal
Mme PELTIER Anita

M. NAUDIN Florian
M. PERBAL Daniel
M. LE NENAN-MATHONNET Laurent

Procurations :

Etaient Absent ou Excusés :

Mme JACQUES Delphine

A été nommé secrétaire de séance : Daniel PERBAL

MOTIVATION :

Dans le bois de Sorbey une grosse roche toute usée sortait de terre.

Lieu dit « le caillou de Saint Martin ».

Les celtes y avaient aiguisé leurs armes au bon vieux temps de l'indépendance Gauloise.

Saint Martin venant aider un confrère pour la gestion de son diocèse. Son cheval ne vit pas ce gros caillou et buta contre celui-ci et son sabot s'enfonça dans la roche. Depuis le trou reste toujours rempli d'eau. Saint Martin n'eut que le temps de s'appuyer sur sa longue lance (ancien soldat romain).

Un ours debout attribut du Saint, les villageois ont voulu le symbole de liberté (sans muselière et ne portant pas de bagages).

Le caillou de gueules couleur de la cape de Saint Martin.

Denticulé (représente les trois principales familles du château).

Azur, les gens de Sorbey sont courageux, donne le calme et la force de réfléchir.

Le sinople, défendre les cultivateurs.

Or, justice, bonheur et longue vie.

Argent air pur de la campagne et paisible.

Lors de la réunion après mes explications sur les blasons des villages, le conseil municipal a décidé d'avoir quelques choses qui interpellent et se différencient des autres villages meusiens. (On voit souvent des croisettes, colombes, mitres, crosses et des meubles à répétitions)...

Soutien deux rameaux de buissons passés en sautoir noués. La légende dit qu'une brunette Marie venant de Belgique, aurait voulu savoir si dans le cours de l'année elle trouverait l'âme sœur. Elle nouait deux branches d'un buisson près du caillou. Elle accomplissait le même geste que des milliers de jeunes gens depuis plus de mille ans. L'année suivante les écorces s'étaient bien soudées. Marie se marierait dans l'année.



Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstention : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des membres présents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sorbey,

Le Maire.